

18 juin 2004

Français
Original: Anglais*

**Quatorzième Réunion des chefs des services chargés
au plan national de la lutte contre le trafic illicite
des drogues, Afrique**
Le Caire, 30 mai-3 juin 2004

**Rapport sur les travaux de la quatorzième Réunion des
chefs des services chargés au plan national de la lutte contre
le trafic illicite des drogues, Afrique, tenue au Caire du
30 mai au 3 juin 2004**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission des stupéfiants ou portées à son attention	1-4	3
Recommandations adoptées à la quatorzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique	1-4	3
II. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues	5-14	4
III. Application des recommandations adoptées à la douzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique	15	7
IV. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail	16-22	7
V. Session de formation interactive sur les livraisons surveillées	23	11
VI. Organisation de la quinzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique	24-25	11
VII. Questions diverses	26	12
VIII. Adoption du rapport	27	12

* Le présent rapport est publié en anglais, en arabe et en français, qui sont les langues de travail de l'organe subsidiaire.

V.04-55427 (F) 160704 190704



IX.	Organisation de la Réunion	28	12
A.	Ouverture et durée de la Réunion	28	12
B.	Participation	29-31	12
C.	Élection du Bureau	32	13
D.	Adoption de l'ordre du jour	33	13
E.	Documentation	34	13
X.	Clôture de la session	35	14
Annexe.	Liste des documents dont étaient saisis les participants à la quatorzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique		15

I. Questions appelant une décision de la Commission des stupéfiants ou portées à son attention

Recommandations adoptées à la quatorzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

1. La quatorzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA), Afrique, a adopté les recommandations suivantes, qui avaient été formulées par ses groupes de travail. Il est rendu compte au chapitre IV ci-après des observations et des conclusions des groupes de travail qui ont donné lieu à ces recommandations.

Thème 1. Trafic de drogues, conflits et violence: un défi pour les services de détection et de répression dans les situations de conflit et d'après conflit

2. Les recommandations suivantes ont été formulées concernant le thème intitulé "Le trafic de drogues, les conflits et la violence: un défi pour les services de détection et de répression dans les situations de conflit et d'après conflit":

a) Les pays sortant d'un conflit devraient adopter une stratégie de contrôle des drogues dans le cadre de leurs efforts de reconstruction et s'inspirer des expériences de pays africains, tels que la Sierra Leone;

b) L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime devrait envisager des stratégies spécifiques pour aider les pays sortant d'un conflit dans leurs efforts en matière de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité liée à la drogue conformément au projet de résolution, intitulé "Assistance en matière de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité liée à la drogue pour les pays sortant d'un conflit", dont l'adoption a été recommandée au Conseil économique et social par la Commission des stupéfiants à sa quarante-septième session;

c) Il faudrait engager les pays sortant d'un conflit à accorder une attention particulière à la réadaptation et à la réinsertion sociale des enfants, en particulier les enfants soldats, qui ont souvent été victimes de l'abus de drogues et des conflits;

d) Les autorités de pays sortant d'un conflit devraient tirer parti des formations offertes aux pays africains par des institutions, telles que l'Administration générale égyptienne de lutte contre les stupéfiants, afin de mettre en place des services de contrôle des drogues; la communauté internationale devrait parrainer l'apport d'une formation aux organismes de détection et de répression des pays sortant d'un conflit.

Thème 2. Nouveaux problèmes relatifs au trafic

3. En ce qui concerne le thème intitulé "Nouveaux problèmes relatifs au trafic", les recommandations suivantes ont été formulées:

a) Pour prévenir l'abus de drogues illicites, les États devraient prendre des mesures visant à garantir un contrôle efficace de la fabrication, de la vente et de la distribution des médicaments licites;

b) Bien que la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine ne soit pas répandue en Afrique, les États de la région devraient s'employer à mettre en place une réglementation permettant de contrôler efficacement les précurseurs chimiques essentiels à la fabrication de ce type de stimulants et veiller à ce que ces contrôles soient judicieusement coordonnés à l'action des services de détection et de répression;

c) Les États devraient encourager la création, au sein de leurs services de détection et de répression, de centres chargés de coordonner et de faciliter l'échange de renseignements opérationnels entre les différents services ainsi que de donner suite aux demandes liées aux enquêtes en cours.

Thème 3. Cannabis: la filière africaine

4. Les recommandations suivantes ont été formulées en ce qui concerne le thème intitulé "Cannabis: la filière africaine":

a) Les États devraient inviter l'Union africaine à accorder un rang de priorité plus élevé au contrôle du cannabis en Afrique et à mettre au point une stratégie commune pour lutter contre la culture illicite, la production, le trafic et l'abus de cette drogue;

b) La cellule de contrôle des drogues et de prévention du crime de l'Union africaine devrait, en collaboration avec les organisations sous-régionales africaines, intensifier l'action qu'elle mène en vue de sensibiliser les chefs d'État et de gouvernement africains afin qu'ils affirment leur volonté politique et veillent à ce que des ressources soient affectées au contrôle des drogues en Afrique, en particulier s'agissant du cannabis;

c) Avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les États devraient contribuer à la création de laboratoires régionaux qui seront chargés des études scientifiques supervisées sur le cannabis, ses propriétés et ses caractéristiques chimiques, ainsi que sur le dépistage de cette substance et sur ses applications médicales possibles;

d) Les États devraient mettre au point une stratégie diversifiée de lutte contre la production, le trafic et l'abus de cannabis, en veillant tout particulièrement à apporter un soutien aux zones rurales susceptibles de se lancer dans la culture illicite du cannabis.

II. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues

5. À la 1^{re} séance, le 30 mai 2004, les participants ont examiné le point 3 de l'ordre de jour, intitulé "Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues". Le représentant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fait un exposé présentant cette question. Le représentant de l'Égypte a fait deux communications, l'une sur les opérations menées par l'Administration générale égyptienne de lutte contre les stupéfiants et l'autre sur la formation et les installations dont l'Administration dispose. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Zambie, Nigéria, République centrafricaine, Zimbabwe, Ghana, Sénégal, Swaziland,

Ouganda, Soudan, Togo, Sierra Leone, République-Unie de Tanzanie, Guinée, Afrique du Sud, Gambie, Tchad, Kenya, Maurice et Burkina Faso. L'observateur de l'Université arabe Nayef des sciences de la sécurité a également fait une déclaration.

6. Les participants ont noté que le problème de la drogue demeurait un des obstacles au développement durable de l'Afrique. Le trafic et l'abus de drogues, omniprésent, constituaient une menace pour les États de la région, et en particulier pour l'intégrité de leur tissu social et pour la santé de leurs populations. Grâce au produit du trafic, les groupes criminels avaient les moyens de corrompre et d'exercer des pressions, voire, dans certains cas, de saper l'économie licite. Le trafic de la drogue était très souvent lié au trafic d'armes ou d'autres produits illicites. La drogue constituait un défi particulier pour les autorités des pays sortant d'un conflit, qui devaient en tenir compte dans leurs efforts de reconstruction. Les participants ont été informés des filières utilisées par les trafiquants et de leurs modes opératoires. Le trafic par mer s'était développé, en particulier en Afrique de l'Ouest. À la suite d'une intensification des mesures de lutte contre le trafic de drogues au large des côtes espagnoles et portugaises, les trafiquants avaient envoyé leurs navires ravitailleurs vers les côtes de l'Afrique de l'Ouest, où les États disposaient de moyens de détection et de répression moindres.

7. L'abus et le trafic de cannabis constituaient le principal problème des pays africains en matière de drogues et ceux-ci consacraient d'importantes ressources pour s'y attaquer. Il a été noté que, dans certains pays, les agriculteurs avaient de plus en plus tendance à préférer la culture du cannabis aux cultures vivrières telles que le maïs et le blé. Les ressources consacrées à la lutte contre la culture illicite de cannabis et au soutien proposé aux agriculteurs provenaient essentiellement des pays africains eux-mêmes. L'adoption de politiques libérales dans certains pays aggraverait encore la menace que le trafic et l'abus de cannabis faisaient peser sur les pays africains. Les participants, ayant été informés que certains services de détection et de répression d'Europe occidentale n'apportaient pas leur appui aux opérations de livraison surveillée lorsqu'il s'agissait de cannabis, ont estimé qu'il fallait apporter un concours à toutes les opérations de ce type pour toutes les substances placées sous contrôle international.

8. Plusieurs intervenants ont mentionné les ambitieux programmes d'élimination de cultures illicites lancés par leurs gouvernements. Bien que ceux-ci aient permis d'éliminer la culture du cannabis, dans de nombreux cas aucune autre culture n'avait été proposée aux agriculteurs, contrairement à ce qui se faisait dans le cadre des programmes de développement alternatifs qui suivaient l'élimination des cultures illicites de pavot à opium et de cocaïer. Au Ghana, la culture du manioc a été introduite pour remplacer celle du cannabis. Plusieurs intervenants ont regretté que les organismes multilatéraux et les bailleurs de fonds n'aient jusqu'à présent guère accordé de ressources pour réduire la culture du cannabis, notamment au moyen de programmes de développement alternatifs.

9. Les participants ont été informés que le Gouvernement marocain et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime avaient achevé une première enquête sur la culture du cannabis. L'Office a été prié de mettre au point une méthode d'enquête sur la culture de cette plante afin d'aider les pays africains à évaluer son ampleur dans la région. Des cultures à grande échelle avaient été détectées dans des parcs nationaux, notamment au Soudan.

10. Il a été noté que si, en Afrique, le cannabis demeurait la substance qui posait le plus de problèmes, on constatait, dans plusieurs pays de la région, une progression du trafic et de l'abus de cocaïne, d'héroïne et de stimulants de type amphétamine. Plusieurs représentants ont fait état d'une augmentation des saisies de cocaïne; 558 kg de cocaïne avaient, par exemple, été saisis à bord d'un navire ravitailleur au Ghana. Le khat faisait également l'objet d'un abus de plus en plus important, notamment dans certains pays d'Afrique australe. Des représentants ont signalé une augmentation des saisies de précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication de drogues illicites, et en particulier de drogues de synthèse, surtout en Afrique australe, où les trafiquants avaient établi des laboratoires fabriquant des drogues de synthèse dans des zones résidentielles. Plusieurs laboratoires avaient été démantelés, principalement en Afrique du Sud. Il était indispensable de former les agents des services de détection et de répression de manière à leur faire mieux connaître et comprendre les types de produits chimiques susceptibles de faire l'objet de détournements et les modes opératoires auxquels avaient recours les auteurs de ces détournements. Cette formation était particulièrement importante pour les personnels de ces services en poste dans les ports et les aéroports.

11. Il a été noté que l'abus de drogues demeurait un problème sanitaire majeur dans les pays africains, alourdissait encore la tâche des services sociaux et médicaux et contribuait à la propagation de maladies infectieuses comme la séropositivité, le sida et l'hépatite. Il fallait, dans les pays sortant d'un conflit, mettre en place des programmes de traitement et de réinsertion, en particulier à l'intention des enfants soldats et des jeunes ayant pris part à la guerre civile. Dans plusieurs pays africains, des campagnes avaient été lancées pour sensibiliser la population, et en particulier les jeunes, aux dangers que représentait l'abus de drogues. Plusieurs représentants ont indiqué que leurs gouvernements avaient retenu une approche équilibrée, les activités visant à réduire la demande de drogues accompagnant les mesures de lutte contre le trafic.

12. L'importance cruciale de la coopération sous-régionale et régionale en matière de lutte contre le trafic de drogues a été soulignée. Des représentants ont fait état d'initiatives antidrogue lancées par les autorités nationales et les organisations régionales, avec l'appui de l'Office contre la drogue et le crime, pour renforcer les capacités en matière de détection et de répression, aux niveaux national et régional. Cette coopération avait donné des résultats tangibles.

13. L'échange d'informations entre États africains constituait l'un des principaux obstacles empêchant les services de détection et de répression de lutter efficacement contre les opérations des organisations de trafiquants. Il était indispensable d'améliorer cet échange afin d'améliorer la coopération transfrontière. Il a été indiqué qu'il existait plusieurs dispositifs d'échange, tels ceux mis en place par l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et le Bureau régional de liaison chargé du renseignement du Conseil de coopération douanière (ou Organisation mondiale des douanes), auxquels les services nationaux de détection et de répression ont été encouragés à avoir davantage recours. Il a été noté que les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite de drogues contribuaient beaucoup à intensifier la communication bilatérale entre les services nationaux, laquelle était essentielle pour contrer les opérations des trafiquants.

14. Plusieurs représentants ont estimé que les pays africains devaient concrétiser l'engagement politique qu'ils avaient pris de lutter contre le problème de la drogue, et ce par des mesures concrètes et par l'affectation de ressources à ces activités. Ils ont engagé l'Union africaine à considérer le problème de la drogue comme l'un des enjeux que l'Afrique devait affronter en priorité. Il a été dit que ce problème devrait être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Union africaine, qui se tiendra à Maurice. Il a été noté que la Réunion des HONLEA, Afrique, pourrait mettre en place un dispositif permettant de mesurer les progrès réalisés par les services de détection et de répression en Afrique, en particulier pour ce qui était de la suite donnée aux mesures dont la mise en œuvre avait été recommandée aux niveaux national et régional.

III. Application des recommandations adoptées à la douzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

15. À la 7^e séance, le 3 juin 2004, les participants à la Réunion ont examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé "Application des recommandations adoptées à la douzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique". Pour ce faire, ils étaient saisis d'une note établie par le Secrétariat, renfermant des informations sur les mesures prises pour donner suite à ces recommandations. Ces informations se fondaient sur les réponses à un questionnaire communiquées par les pays suivants: Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Nigéria, Sierra Leone, Soudan, Swaziland et Zimbabwe (UNODC/HONLAF/2004/3). Les représentants des pays suivants avaient également répondu exhaustivement au questionnaire: Gambie, Maroc, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Tunisie. Les représentants des pays ci-après ont informé la Réunion des mesures prises par leur gouvernement en application des recommandations: Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Ghana, Maroc, Maurice, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

IV. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

16. Aux 3^e, 4^e et 5^e séances, le 31 mai et le 1^{er} juin 2004, les participants à la Réunion ont constitué des groupes de travail chargés d'examiner trois thèmes au titre du point 5 de l'ordre du jour, intitulé "Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail". Les observations de ces groupes ainsi que les conclusions auxquelles ils sont parvenues sont présentées ci-après. Pour les recommandations qu'ils ont formulées et que la Réunion a approuvées, on se reportera plus haut, au chapitre premier.

Thème 1. Trafic de drogues, conflits et violence: un défi pour les services de détection et de répression dans les situations de conflit et d'après conflit

17. Le groupe de travail sur le thème 1 s'est réuni le 31 mai 2004. Lors de l'examen du thème dont il était chargé, il a formulé les observations suivantes:

a) La relation entre abus de drogues et violence faisait l'objet de nombreux travaux de recherche, comme indiqué dans le *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2003*¹. Selon les études, l'abus de drogues et l'alcool risquaient de conduire à un comportement agressif;

b) Lorsqu'un pays était en proie à un conflit, le fonctionnement des services chargés du contrôle des drogues, notamment la police et les douanes, s'en trouvait perturbé. L'appareil judiciaire cessait son activité et même les services d'aide sociale n'étaient plus à même de prendre en charge les communautés et les personnes qui étaient dans le besoin;

c) Dans les zones de conflit frappant plusieurs pays africains, on avait massivement enrôlé des enfants soldats, à qui l'on avait procuré des drogues comme le cannabis, l'héroïne, la cocaïne et des substances psychotropes pour atténuer leur peur, leur faim, leur solitude et leurs inhibitions;

d) La sortie d'un conflit favorisait généralement l'augmentation de l'abus, du trafic et de la production illicite de drogues. Une des conséquences sociales des conflits était notamment la progression du nombre de toxicomanes nécessitant un traitement à l'issue du conflit;

e) Les groupes criminels organisés profitaient de l'anarchie généralisée suscitée par les conflits pour s'établir solidement, de sorte qu'ils étaient en mesure de poursuivre leurs activités illicites pendant la période de reconstruction;

f) Les réseaux criminels organisés opéraient dans les zones de conflit, procédant souvent à l'échange d'armes contre des drogues illicites.

18. Le groupe de travail a dégagé les conclusions suivantes:

a) L'effondrement de l'ordre public dans les situations de conflit favorisait la production, le trafic et l'abus de drogues illicites. Les combattants finançaient souvent leurs opérations grâce au trafic de ces drogues;

b) Dans les pays sortant d'un conflit, il était indispensable de prendre des mesures pour que les autorités et l'infrastructure de contrôle des drogues, l'appareil judiciaire et les services de détection et de répression soient rétablis et opérationnels dès que possible;

c) Le partenariat avec les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les autorités civiles devrait être encouragé afin de permettre la réinsertion des toxicomanes et de sensibiliser le public à l'abus de drogues;

d) La stratégie élaborée par la Sierra Leone, complétée par les expériences d'autres pays, comme l'Ouganda, pourrait servir de modèle à d'autres pays africains sortant d'un conflit ou de troubles civils.

Thème 2. Nouveaux problèmes relatifs au trafic

19. Le groupe de travail sur le thème 2 s'est réuni le 31 mai 2004. Lors de l'examen du thème dont il était chargé, il a formulé les observations suivantes:

a) L'Afrique était une zone de transit essentielle pour l'acheminement de drogues illicites, en particulier la cocaïne et l'héroïne, depuis les zones de production primaire d'Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest et d'Amérique latine vers les marchés illicites d'Europe et d'Amérique du Nord. Les trafiquants de drogues

internationaux tentaient de tirer parti des nombreuses frontières naturelles poreuses, ainsi que de l'insuffisance des contrôles dans les ports et les aéroports africains. Des cargaisons d'héroïne étaient fréquemment saisies, mais en général en quantités inférieures à celles de cocaïne, moins fréquemment interceptées quoiqu'en quantités plus importantes;

b) La demande intérieure de drogues illicites était en hausse en Afrique et il était de plus en plus manifeste que, dans certains pays, les organisations de trafiquants s'employaient à étendre leurs activités. Les saisies de stimulants de type amphétamine augmentaient, de même que le nombre de laboratoires clandestins de fabrication de drogues de synthèse. Les États africains devaient de toute urgence surveiller et contrôler le mouvement et l'utilisation des précurseurs chimiques dans la fabrication de drogues illicites;

c) La culture illicite généralisée du cannabis, le trafic organisé par des groupes criminels et l'abus croissant de cette substance en Afrique posaient un défi de tout premier ordre aux services de détection et de répression et aux autorités sanitaires. Les activités des groupes criminels organisés mettaient en danger la sécurité et la stabilité des États; le produit de la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues permettait de financer l'achat d'armes et de munitions, ce qui alimentait à son tour les conflits nationaux et régionaux en Afrique;

d) La multiplication des tentatives de détournement et d'usage impropre de préparations pharmaceutiques était alarmante. Le détournement et l'abus de médicaments avaient été signalés dans divers pays de l'ensemble du continent;

e) Les effets du produit illicite du trafic de drogues devenaient plus manifestes. Les informations faisant état de corruption de fonctionnaires et de pressions à leur encontre au moyen du versement de pots-de-vin dans l'exercice de leurs fonctions étaient de plus en plus courantes.

20. Le groupe de travail a dégagé les conclusions suivantes:

a) Il fallait intensifier la coopération régionale pour ce qui était de l'échange d'informations entre les services de détection et de répression africains afin qu'un plus grand nombre d'agents de première ligne soient sensibilisés aux modes opératoires actuellement utilisés par les trafiquants de drogues. La mise en place, au sein des organismes compétents, d'un centre de coordination chargé de faciliter l'échange d'informations et d'assurer le suivi des demandes liées aux enquêtes en cours permettrait d'améliorer considérablement l'efficacité des mesures prises par ces services;

b) Afin de lutter efficacement contre l'ingéniosité et la faculté d'adaptation des organisations de trafiquants de drogues et leur exploitation des technologies de pointe, telles les récepteurs de radiomessagerie, les téléphones portables et l'Internet, il importait de plus en plus que les services de détection et de répression dispensent une formation la plus pointue possible. En outre, l'amélioration des relations de travail et de coopération entre les organismes nationaux et par-delà les frontières nationales et régionales permettrait de tirer le meilleur parti des ressources et des compétences de ces services;

c) Il fallait que les États africains contrôlent le mouvement et l'utilisation des précurseurs chimiques dans la fabrication illicite de drogues, en particulier les stimulants de type amphétamine.

Thème 3. Cannabis: la filière africaine

21. Le groupe de travail sur le thème 3 s'est réuni le 1^{er} juin 2004. Lors de l'examen du thème dont il était chargé, il a formulé les observations suivantes:

a) La culture, la production, le trafic et l'abus de cannabis constituaient l'une des principales menaces pour la santé, la sécurité et les moyens de subsistance dans les pays africains. La production et le trafic de cette plante étaient liés à la prolifération des armes légères et au trafic d'autres produits illicites en Afrique et contribuaient à l'instabilité dans les pays affaiblis;

b) Les gouvernements africains devaient faire preuve d'une volonté politique forte s'ils comptaient lutter efficacement contre la production illicite, le trafic et l'abus de cannabis;

c) La détérioration de la situation économique en milieu rural avait conduit, dans de nombreuses communautés isolées, à un abandon des cultures vivrières de base au profit de la culture illicite du cannabis, laquelle était beaucoup plus rentable;

d) Le cannabis était une drogue bon marché, facile à obtenir et dont l'abus touchait la plupart des régions du continent africain, malgré les efforts intenses visant à éliminer les cultures illicites et à procéder à des saisies. Les effets néfastes de l'abus de cannabis étaient particulièrement graves parmi les groupes d'âge qui étaient les plus productifs, sur le plan économique, dans les pays africains;

e) Si le cannabis faisait l'objet d'un trafic important entre les pays africains, il était également acheminé en contrebande hors du continent pour être vendu sur les marchés illicites d'Europe et des États-Unis. Par exemple, une étude de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fait apparaître que 93 % du cannabis produit au Maroc était acheminé clandestinement vers d'autres pays;

f) Dans nombre de pays africains, la procédure judiciaire faisant suite à l'arrestation d'auteurs d'infractions liées à la drogue était trop lente et compromettait de ce fait les poursuites engagées contre les trafiquants;

g) L'Office contre la drogue et le crime et le Gouvernement marocain avaient réalisé une première enquête sur le cannabis, qui avait permis de perfectionner les méthodes d'enquête.

22. Le groupe de travail a dégagé les conclusions suivantes:

a) Le remplacement des cultures vivrières traditionnelles par des cultures illicites de cannabis dans les zones rurales victimes d'une crise économique affaiblissait l'économie nationale et rendait les pays africains vulnérables et moins autonomes;

b) Bien qu'aucune enquête exhaustive n'ait été menée sur l'ampleur de la production, du trafic et de l'abus de cannabis en Afrique, les données empiriques (rapports des services de détection et de répression et des services de santé publique) montraient clairement que les effets néfastes de ces activités illicites s'amplifiaient;

c) La mise en place de programmes de développement alternatif bénéficiant d'un soutien approprié dans des communautés rurales susceptibles de se lancer dans la culture illicite du cannabis était un moyen efficace pour dissuader les agriculteurs

de s'adonner à ce type d'activité. Un des défis majeurs consistait à trouver des cultures de substitution qui puissent supporter la diversité des conditions climatiques en Afrique et être une source de revenus viable;

d) La lutte contre le cannabis devrait être prioritaire dans toutes les stratégies nationales de contrôle des drogues en Afrique. Le contrôle des drogues devrait figurer en première place des préoccupations de l'Union africaine;

e) Il fallait faire participer tous les secteurs de la société à un débat général sur le cannabis et l'abus dont il faisait l'objet parmi les populations africaines;

f) Compte tenu du danger majeur que représentait le cannabis pour les populations africaines, il était indispensable que les États africains puissent parler d'une seule voix lors de rencontres internationales sur les questions liées à la lutte contre cette drogue et à sa réglementation;

g) Des procédures judiciaires et des jugements plus rapides auraient un effet dissuasif certain sur les personnes qui se livraient ou envisageaient de se livrer à une activité illicite telle que le trafic de cannabis.

V. Session de formation interactive sur les livraisons surveillées

23. Lors des 6^e et 7^e séances, les 1^{er} et 3 juin, les participants ont examiné le point 5 d) de l'ordre du jour, intitulé "Session de formation interactive sur les livraisons surveillées". Au moyen d'un module de formation interactive présenté par un représentant de l'Office contre la drogue et le crime, ils se sont penchés sur la livraison surveillée et sur les moyens d'optimiser le recours à cette technique, et notamment d'éliminer les obstacles entravant son utilisation.

VI. Organisation de la quinzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

24. À la 7^e séance, le 3 juin 2004, les participants ont examiné le point 6 de l'ordre du jour intitulé "Organisation de la quinzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique". Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Algérie, du Burkina Faso et de l'Égypte. Les participants se sont félicités de l'invitation du Gouvernement du Burkina Faso, qui s'est offert à accueillir la quinzième Réunion des HONLEA, Afrique, en 2005 et de celle du Gouvernement algérien pour la seizième Réunion des HONLEA en 2006.

25. Les participants ont approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de la quinzième Réunion des HONLEA, Afrique, auquel le Secrétariat mettra la dernière main en collaboration avec le pays qui accueillera cette réunion.

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale.

4. Application des recommandations adoptées à la treizième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail.
6. Organisation de la seizième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.

VII. Questions diverses

26. À la 7^e séance, le 3 juin 2004, les participants ont examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé "Questions diverses". Le représentant du Soudan a fait une déclaration.

VIII. Adoption du rapport

27. À la 7^e séance, le 3 juin 2004, les participants ont adopté le rapport sur les travaux de la quatorzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique (UNODC/HONLAF/2004/L.1 et Add.1 à 4), y compris les rapports des groupes de travail et les recommandations qui y figurent.

IX. Organisation de la Réunion

A. Ouverture et durée de la Réunion

28. La quatorzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, organisée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, s'est tenue au Caire du 30 mai au 3 juin 2004. Elle a été déclarée ouverte par le Vice-Ministre égyptien de l'intérieur. Le Directeur de l'Administration générale égyptienne de lutte contre les stupéfiants et le représentant du Directeur exécutif de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime ont également prononcé des allocutions à la séance d'ouverture.

B. Participation

29. Les États membres de la Commission économique pour l'Afrique suivants étaient représentés: Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Congo, Égypte, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

30. L'Allemagne, les États-Unis d'Amérique et l'Italie étaient représentés par des observateurs.

31. Étaient également représentés par des observateurs l'Union africaine, l'Organisation internationale de police criminelle et l'Université arabe Nayef des sciences de la sécurité.

C. Élection du Bureau

32. À la 1^{re} séance, le 30 mai 2004, les participants ont élu par acclamation le Bureau suivant:

<i>Président:</i>	Mohi El Gammal (Égypte)
<i>Vice-Présidents:</i>	Christophe Emmanuel Compaoré (Burkina Faso) Belkacem Boukhari (Algérie)
<i>Rapporteur:</i>	David Sikufele (Zambie)

D. Adoption de l'ordre du jour

33. À la 1^{re} séance, le 30 mai 2004, les participants ont adopté l'ordre du jour suivant:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la douzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail:
 - a) Trafic de drogues, conflits et violence: un défi pour les services de détection et de répression dans les situations de conflit et d'après conflit;
 - b) Nouveaux problèmes relatifs au trafic;
 - c) Cannabis: la filière africaine;
 - d) Session de formation interactive sur les livraisons surveillées.
6. Organisation de la quinzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.

E. Documentation

34. La liste des documents dont était saisie la Réunion figure à l'annexe.

X. Clôture de la session

35. Le représentant du Soudan, le représentant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Président de la Réunion ont fait des déclarations finales.

Notes

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.04.XI.1.

Annexe

Liste des documents dont étaient saisis les participants à la quatorzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
UNODC/HONLAF/2004/1	2	Ordre du jour provisoire, avec annotations et calendrier provisoire des travaux
UNODC/HONLAF/2004/2	3	Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale
UNODC/HONLAF/2004/3	4	Implementation of the recommendations adopted by the Twelfth Meeting of Heads of National Drug Law Enforcement Agencies, Africa
UNODC/HONLAF/2004/4	6	Organisation de la quinzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique
UNODC/HONLAF/2004/5 et Add.1	5 c)	Illicit cultivation of trafficking in and abuse of cannabis in Africa
UNODC/HONLAF/2004/L.1 et Add.1 à 4	8	Projet de rapport
UNODC/HONLAF/2004/CRP.1	3	Statistiques sur les tendances en matière de drogues en Afrique et dans le monde
UNODC/HONLAF/2004/CRP.2 à 18	3	Rapports de pays